

*Matieres du tems.* Septemb. 1714. 157  
du 24. afin de foudroyer cette malheureu-  
se Ville. On attend en peu de jours la nou-  
velle de la reduction.

## ARTICLE II.

*Qui contient ce qui s'est passé de plus conside-  
rable en FRANCE depuis le mois der-  
nier.*

I. **U**N des principales attentions du  
Roi étant de donner vigueur aux *Le Roi dé-*  
Manufactures établies dans son Royaume, *fend l'usa-*  
& d'augmenter par là le commerce de ses *ge dans*  
Sujets; Sa Majesté leur a défendu l'usage *son Royaume*  
de quelques Marchandises fabriquées aux *des étoffes des*  
Indes, dans la Chine & autres Païs du Le- *Indes, de la*  
vant: mais comme nonobstant ces défen- *Chine &c.*  
ses, plusieurs Contrebandiers n'ont pas lais-  
sé d'en transporter clandestinement dans  
diverses Provinces de France, ce qui por-  
toit un préjudice d'autant plus notable à  
l'Etat, que la vente ne s'en faisant qu'en  
argent comptant, & non en troc; cet ar-  
gent sortoit du Royaume pour n'y plus ren-  
trer, & que cela empêchoit le débit des  
étoffes fabriquées en France. Le Roi a  
fait publier un nouvel Arrêt de son Con-  
seil encore plus rigoureux que les préce-  
dens. Et comme son exécution n'intresse  
pas moins les particuliers que tous les Mar-  
chands qui commercent en France, j'ai crû  
qu'il faloit insérer cet Arrêt dans cet Ou-  
vrage public, afin que ceux qui le liront,  
se puissent garantir du danger dans lequel  
l'ignorance pouroit les précipiter.